

LES SOLVANTS



**TRAVAILLER AVEC DES SOLVANTS
C'EST RISQUÉ ; VOUS LES RESPIREZ,
ILS TRAVERSENT VOTRE PEAU,
ILS PEUVENT VOUS INTOXIQUER**



© AïMT67_05/2002

■ POINT DE REPÈRE

4 millions de salariés sont exposés aux agents chimiques. Il s'agit majoritairement de solvants : peintures, diluants, dégraissants...

■ LES SIGNES D'ALERTE

- ▶ Vous avez des problèmes de peau (*sécheresse, démangeaisons, rougeur, éruption ...*).
- ▶ Vous supportez difficilement les odeurs des produits que vous manipulez.
- ▶ Vous avez mal à la tête, des nausées quand vous respirez des produits.

■ QUELS EFFETS

- ▶ Les solvants contenus dans de nombreux produits chimiques peuvent pénétrer dans l'organisme très facilement, en les respirant ou par l'intermédiaire de la peau.
- ▶ Ils agressent la peau en la desséchant et provoquent parfois des eczémas.
- ▶ A forte dose, ils attaquent le foie, les reins, le cerveau et les nerfs. Certains solvants sont toxiques pour le sang, ils diminuent la fertilité et peuvent devenir dangereux en cas de grossesse.
- ▶ Certaines pathologies dues aux solvants sont reconnues comme maladies professionnelles (*voir la liste des maladies professionnelles du régime général ou du régime agricole*).

■ QUELQUES CONSEILS

PROTECTION COLLECTIVE : par l'employeur

- ▶ Informez votre personnel sur la nature des produits chimiques manipulés dans l'entreprise.
- ▶ Demandez la **fiche de données de sécurité** qui accompagne le produit auprès de son fournisseur qui est tenu de la transmettre (*art. R231-53 du code du travail*) et adressez-en une copie au médecin du travail qui pourra vous aider à l'analyser.
- ▶ Si le produit est trop dangereux, cherchez à le **remplacer**.
- ▶ Dans le cadre de l'évaluation des risques, des dosages de produits pourront être réalisés dans l'air de l'atelier (*art. R231-54 du code du travail*).
- ▶ Mettez en place une **aspiration** et vérifiez régulièrement son état de fonctionnement.

PROTECTION INDIVIDUELLE : tous concernés

- ▶ **Informez-vous** sur le produit manipulé et notamment lisez l'étiquette sur le récipient.
- ▶ **Protégez-vous** : portez des gants (*imperméables au produit*), un masque et des lunettes de sécurité pour certaines opérations ponctuelles. Il existe du matériel adapté à chaque produit.
- ▶ Utilisez l'aspiration en place.
- ▶ N'utilisez pas l'essence comme solvant de nettoyage et en particulier pour dégraisser des pièces métalliques.
- ▶ Ne vous lavez pas les mains avec de l'essence ou du white spirit ; il existe des **savons spéciaux** à utiliser après travaux salissants.
- ▶ De nombreux produits peuvent être dosés dans le sang ou les urines. Un bilan biologique est parfois nécessaire.
- ▶ Si vous envisagez une **grossesse**, contactez le médecin du travail.
- ▶ Signalez tous les symptômes tels que maux de tête, nausées, vertiges, troubles de la mémoire au médecin du travail.

■ PREMIERS SECOURS

- ▶ **En cas d'exposition par inhalation** : transportez le patient à l'air libre, au chaud et au repos.
- ▶ **En cas de projection dans les yeux** : lavez abondamment avec de l'eau douce et propre pendant 10 minutes, en maintenant les paupières écartées. Consultez un ophtalmologiste.
- ▶ **En cas de contact avec la peau** : enlevez tout vêtement éclaboussé, lavez la peau avec de l'eau et du savon.
- ▶ **En cas d'ingestion** : ne pas faire vomir, ne pas faire boire, transférez immédiatement le patient en milieu hospitalier par ambulance et montrez l'étiquette du produit au médecin.

■ EN SAVOIR PLUS

➔ www.aimt67.org

- ▶ Dossiers sur la santé au travail (AIMT67)
- ▶ Recherche d'informations sur les produits chimiques.

Mieux protéger pour mieux travailler